

L'an deux mil seize, le 29 novembre à 18h30
le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la salle des fêtes de Vignoux/Barangeon
Date de convocation du conseil : 24 novembre 2016

Nombre de conseillers	PREVOST, THIZEAU, THOREAU, BICHEREAU	Nançay
En exercice : 22	CASSARD, LECOMTE, JENNEAU, BAYARD	Neuvy/Barangeon
Présents : 18	HARKET, LOUAISIL	Vouzeron
Votants : 20	GODARD,	Saint Laurent
	BULTEAU, PERNOLLET, PREVOT, MEUNIER, TORCHY	
	GIRARD, CORNEILLE	Vignoux/Barangeon

Pouvoirs de M. RUEGGER à M. BAYARD – M. BREUIL à M. BULTEAU

ADMINISTRATIF

- **Secrétaire de séance** : Laurent GIRARD
- **Approbation du compte rendu du 27 septembre à l'unanimité**

Certains particuliers voudraient des explications sur la répartition des points à raccorder pris en compte dans le projet du SDTAN.

N°5816 : Convention pour l'aménagement numérique du territoire communautaire entre Touraine Cher Numérique et la CC des Villages de la Forêt

La Présidente rappelle que le projet d'aménagement numérique du territoire communautaire, après avoir été expliqué aux conseillers communautaire lors du précédent conseil, a été discuté au sein de chaque conseil des communes membres de la CC. La Présidente propose donc de signer la convention pour l'aménagement numérique du territoire communautaire entre Touraine Cher Numérique et la CC des Villages de la Forêt. Elle précise que cette dépense sera inscrite au prochain budget.

Le conseil, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, valide la proposition de la Présidente et l'autorise à signer tous documents concernant cette décision.

N°5916 – Remise gracieuse

La Présidente explique au conseil que le précédent Président de la CC, M. Jouannet demande l'annulation d'un indu lié à son dernier salaire perçu en 2014. Elle propose, compte tenu de la situation particulière de M. Jouannet, d'effectuer une remise gracieuse de la somme dû soit 80.62€.

Le conseil, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, valide la proposition de la Présidente et l'autorise à signer tous documents concernant cette décision.

Ce renouvellement ne concerne que les titulaires ou stagiaires de la fonction publique. M. PERNOLLET souhaite revoir le coût du matériel qui lui semble mal adapté à la réalité. Les prix seront discutés en commission.

N°6016 – Renouvellement convention de mise à disposition de personnel et de matériel pour la compétence voirie

La Présidente explique qu'il y a lieu de renouveler les conventions de mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaire au bon fonctionnement du service technique – voirie. Elle rappelle à l'ensemble du conseil les modalités à effectuer par chaque commune pour faire valider ces conventions.

La Présidente demande l'autorisation de signer les conventions de mise à disposition du personnel et du matériel avec l'ensemble de ses communs membres. Le conseil, par **17 voix pour et 3 abstentions**, accepte la demande de la Présidente et l'autorise à signer tous documents afférents à ces conventions.

N°6116 – Modification de la constitution des Commissions Communautaires et élection de ses membres

Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne de nouveaux membres aux diverses Commissions Communautaires, dont la Présidente est Présidente de droit.

COMMISSION FINANCES

M PREVOST Mme RADONIC M LOUAISIL Mme CASSARD
M. PERNOLLET M BULTEAU M BAYARD M GODARD

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

M. LOUAISIL Mme RADONIC Mme PREVOT M. RUEGGER
M. HARKET Mme THIZEAU Mme LECOMTE M. PERNOLLET
Mme CASSARD Mme CORNEILLE

COMMISSION TRANSPORT SCOLAIRE

Mme CASSARD M. HARKET Mme TORCHY M GODARD
M. BREUIL M. BICHÉREAU Mme SICRE (représentante d'Orçay)

COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE – CHEMINS DE RANDONNEE

Mme RADONIC M. GODARD M. THOREAU M. BAYARD Mme CASSARD
M. RUEGGER Mme TORCHY M. LOUAISIL M. BICHÉREAU M. GIRARD

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Mme TORCHY Mme RADONIC Mme PREVOT M. HARKET M BAYARD

Mme THIZEAU Mme CASSARD M. LOUIS (représentant de Foëcy)

COMMISSION COMMUNICATION

M. BULTEAU M GODARD Mme TORCHY Mme LECOMTE Mme CASSARD
M. THIZEAU M. HARKET

Cette délibération annule et remplace l'acte 4116 délibéré le 12 juillet 2016

DM n°1 – Budget général – Dotation initiale budget « Office de Tourisme

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	65	67441		État	50 000,00
D	I	21	2135	10	Installations générales, agencements, aménagements	-50 000,00
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	-50 000,00
Total						-50 000,00 €
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-50 000,00
Total						-50 000,00 €

ENVIRONNEMENT

N°6216 : Lancement du marché de traitement des OM

La Présidente explique au Conseil Communautaire que le marché pour la prise en charge des ordures ménagères de la Communauté passé avec le CTSP Centre SAS Véolia Propreté se termine au 31 mai 2017. Elle demande l'autorisation au conseil de mener toutes les négociations préalables et de lancer un nouveau marché concernant la prise en charge de nos ordures ménagères. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte et autorise la présidente à négocier et signer tous documents se rapportant à ce marché.

N°6316 – Tarifs redevance spéciale 2017

La Présidente rappelle que le Conseil Communautaire du 27 septembre 2016 a validé les nouvelles modalités de gestion et le mode de calcul de la Redevance Spéciale pour 2017 :

- La redevance spéciale est calculée comme suit :

RS = Coût collecte traitement des OM X volume conteneurs X fréquence X nombre de semaines

Chaque année ce « coût collecte traitement des OM » fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire afin d'appliquer les dernières données validées dans la matrice ComptaCoût.

Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir valider le « coût collecte traitement des OM » pour le calcul de la Redevance Spéciale de l'année 2017 :

Coût collecte traitement des OM = 0.029057 €/Litre

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'**unanimité**, valide le coût de collecte ci-dessus.

N°6416 – Attribution du marché pour la fourniture de conteneurs roulants et autres pièces pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

La Présidente Mme Jenneau fait part au conseil communautaire de la proposition d'attribution de la commission MAPA concernant le marché de fourniture de conteneurs roulants et autres pièces pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle précise que la commission MAPA s'est réunie une première fois le jeudi 10 novembre à 14h00 afin de procéder à l'ouverture des plis (5 plis ont été reçus) et une deuxième fois pour l'analyse et l'attribution du marché.

La commission propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse réalisée par l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT qui a obtenu une note globale de 92,79/100 pour un montant maximum de 117 297,00 € TTC (97 748,00€HT).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'**unanimité**, accepte la proposition de la commission MAPA, attribue le marché à la société CITEC ENVIRONNEMENT et autorise la Présidente tous les documents relatifs à ce marché.

N°6916 – Avenant à la convention collecte et traitement des OM et avenant à la convention Tri sélectif et déchetterie pour la Commune de Foëcy

La Présidente explique qu'il y a lieu de modifier les conventions « Collecte et traitement des Ordures ménagères » ainsi que « Tri sélectif et utilisation des déchetteries » avec la commune de Foëcy afin de réévaluer les montants forfaitaires annuels pour l'année 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**, accepte les modifications prévues et autorise la Présidente à signer tous documents s'y rapportant.

N°7016 – Création d'emploi d'un technicien catégorie B pour le service Environnement

La Présidente, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La Présidente explique que le travail nécessaire pour

- La finalisation de la mise en œuvre de la conteneurisation des particuliers (points de regroupement et autres)
- La mise en œuvre de la redevance spéciale et de la conteneurisation pour les professionnels
- Soutien aux activités de la CC

nécessite le recrutement d'un chargé de mission. En effet, les charges de travail du personnel communautaire affecté au service Environnement ne permettent pas de dégager suffisamment de temps pour effectuer les missions décrites ci-dessus.

La Présidente précise que la commission Environnement a validé la proposition de recrutement d'un chargé de mission à 35 heures en tant que technicien catégorie B et la possibilité de pourvoir le poste par un non titulaire suivant l'article 3-2 de la loi 84-53 et son article 34.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** :

→ De créer un poste de Technicien à Temps Complet à compter du **03 janvier 2017** pour occuper les fonctions de chargé de mission au service Environnement.

Et autorise la Présidente à effectuer le recrutement et à signer tous documents concernant cette décision.

Cette délibération retire l'acte n°5516 visée le 28/09/2016 créant un emploi de technicien

TRANSPORT SCOLAIRE

N°6516 – Modification des heures de Mme Finet pour les transports scolaires

La Présidente explique à l'assemblée que :

Mme FINET Viviane a été transférée au 1^{er} janvier 2014 à la CC des Villages de la Forêt en tant que chauffeur de bus. Afin de prendre en compte les modifications de trajet pour le circuit qu'elle effectue, son temps de travail annualisés doit être porté à 14.57/35^{ème} au 1^{er} novembre 2016. **Elle rajoute** que cette demande a été approuvée le Comité Technique Paritaire en date du 24 octobre 2016, et propose de **créer** un poste d'adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 14.57/35^{ème} et de **supprimer** le poste d'adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 12.27/35^{ème}

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **et à l'unanimité, valide** les propositions de création et de suppression de poste concernant Mme FINET et autorise la Présidente à signer tous documents y afférents.

TOURISME

N°6616 – Ouverture d'un poste d'adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet

La Présidente explique à l'assemblée que :

Mme Régine Bossé recrutée en CAE en février 2016 ne pourra pas reprendre son travail. Elle explique que pour soulager Fabienne Ribot, Mme Elodie FINET a été embauchée en tant que contractuelle pour une durée de 6 mois et son contrat se termine le 17 janvier 2017. Mme Jenneau rajoute qu'avant le départ de Patrick Louyot, il y a toujours eu 1 poste et demi sur le gîte en tant que titulaire. Elle demande donc la possibilité de la recruter pour 20h en agent technique 2^{ème} classe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **et à l'unanimité, valide** les propositions d'ouverture de poste concernant Mme FINET et autorise la Présidente à signer tous documents y afférents.

N°6716 – Office de Tourisme des Villages de la Forêt : Approbation des statuts

VU le code du tourisme et notamment son article L. 133-1, R22221-1 à R22221-12, R2222163 à 68, R22221-95 à R22221-98

VU la dissolution en cours de l'association "Office de tourisme des Villages de la Forêt",

VU la délibération n°5716 créant un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) en gestion directe qui se nommera Office de Tourisme des Villages de la Forêt et une régie dotée de la seule autonomie financière.

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les statuts de la régie communautaire Office de Tourisme des Villages de la Forêt ainsi que la création d'un budget annexe dénommé "Office de tourisme des Villages de la Forêt",

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les statuts de la régie communautaire Office de Tourisme des Villages de la Forêt joints à la présente délibération
- **De créer** un budget annexe supplémentaire dénommé « Office de Tourisme des Villages de la Forêt » au 1^{er} janvier 2017 : la dotation initiale sera constituée d'un versement d'une subvention par le Budget Général d'un montant de 50 000 €.
- **De donner pouvoir** à la Présidente pour la mise en place de ce nouveau service et pour prendre toutes décisions et signer toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération.

N°6816 – Office de Tourisme des Villages de la Forêt : Election des membres au conseil d'exploitation

Compte tenu de la délibération n°5716 prise par le conseil communautaire créant un Office de Tourisme Intercommunal avec une régie à autonomie financière et en application du décret du 23/02/2001, la composition du Conseil d'Exploitation s'établit à **14 membres**, dont majoritairement 11 issus de droit du conseil communautaire.

Trois membres sont choisis par le conseil communautaire pour représenter divers organismes ou associations au sein du conseil d'exploitation ou en qualité de personnes qualifiées dans le secteur du tourisme.

Le conseil, ouï l'exposé de la présidente et après en avoir délibéré à **l'unanimité**, décide de proclamer, conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, nommés membres au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme des Villages de la Forêt :

- Ghislaine JENNEAU
- Christophe LOUAISIL
- Miléna RADONIC
- Marie-Pierre CASSARD
- Tony HARKET
- Etienne PERNOLLET
- Sophie CORNEILLE
- Marie-Françoise LECOMTE
- Christian RUEGGER
- Françoise THIZEAU
- Chantal PREVOT

Personnes Extérieures

- M. Emmanuel LAISNE (Pôle des Etoiles à Nançay)
- M. Fabrice TOULERON (La Fontenel à Saint Laurent)
- M. Thierry MILLET (Métal Spirit)

DIVERS

- Lecture des décisions de la Présidente (n°2616)

Séance levée à 19h45